FORMATION EPI

Equipier de Première Intervention

OBJECTIFS

La formation EPI a pour objectif de préparer le participant à agir face à un feu naissant et réaliser une évacuation de locaux. Pour l'employeur, répondre à différentes obligations du code du travail : Article L4121-1 (l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs). Articles R4227-39 (imposant un exercice d'évacuation tous les 6 mois) et R4227-40 du décret n°2008-244 du 7 mars 2008-art (V).

Public concerné

Tout public

Prérequis

Aucun prérequis nécessaire

Durée

6 heures de formation minimum

Accessibilité

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap

Nombre de participants

6 à 10 participants par session.

Evaluation

Chaque participant doit suivre la totalité de la formation et participer à la phase d'apprentissage pratique. A l'issue, le participant se verra délivrer une attestation de formation.

Tarif

Nous contacter

PROGRAMME DE LA FORMATION

Cette formation regroupe les formations "Prévention et lutte contre l'incendie" et "Evacuation des locaux". Ainsi, elle se compose de 16 parties :

- Généralité et règlementation.
- Les procédures de l'alerte.
- Les modes de propagation.
- Les classes de feu.
- Le "triangle du feu".
- Les agents extincteurs.
- L'identification de l'agent extincteur.
- Les procédés d'extinction.
- Les méthodes de mise en eau.
- La position d'attaque du feu.
- Extinction sur simulateur de feu.
- Développement d'un sinistre.
- L'évacuation.
- Phénomène de panique.
- Vision des moyens de secours de l'établissement.
- Exercice d'application.